

Ref : CA2016/17

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FÉVRIER 2016

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU RESULTAT EXCÉDENTAIRE 2015 DE 188 869,96 € DU SERVICE INTER -ÉTABLISSEMENTS DE GESTION DU DOMAINE UNIVERSITAIRE (SIGDU) DE TALENCE, PESSAC, GRADIGNAN RATTACHÉ À L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

➡ le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance
du 26 février 2016 réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JOURDAN,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable et publique,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **arrête le montant du résultat 2015 de l'Université Bordeaux Montaigne – budget annexe du SIGDUF: excédent de 188 869,96 €.**

➡ **approuve son affectation au compte 10682 « réserves facultatives » pour l'intégralité de son montant.**

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 26 février 2016.

Nombre de membres présents	11
Nombre de membres représentés	5
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	16
Nombre de votes pour	16
Nombre de votes contre	0

Le Président,

Signé

Jean-Paul JOURDAN.

Publié le : 23/03/2016

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 22/03/2016